

COMMUNE DE SERGY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 3 SEPTEMBRE 2019

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 3 septembre 2019 à 20 heures 30 sur convocation du Maire le 29/08/2019.

Etaient présents : Mmes et MM. LINGLIN (Maire), JOUVE, CLEMENT, RICO, LANZA, ARRUFAT, MOINE, GAUTIER, HOMOLA, LABBADI, CHAPPUIS, DELZEUX,

Etaient excusés :
M. MANTZ (procuration à Mme Moine)
Mme POGGIOLI (procuration à Mme Jouve)
Mme CAQUOT (procuration à M. Clément)
M. RACZ (procuration à M. Linglin)
Mme VAIVRE

Etait absent : M. GUI SOLAN

Assistaient à la séance : Mme BEVILACQUA-PEREZ (Secrétaire Générale)

Secrétaire de séance : Mme Françoise CHAPPUIS

ORDRE DU JOUR

1°) Approbation du conseil municipal du 8 juillet 2019

2°) Délibérations :

- 2.1°) Emprunt : choix du prestataire
- 2.2°) Projet école/ Tranche 1 : lancement du marché
- 2.3°) Projet école : remise à jour du plan de financement
- 2.4°) Décision modificative n°3
- 2.5°) Tableau des emplois : Mise à jour des emplois périscolaires
- 2.6°) Décision modificative n°4 (sous réserve)
- 2.7°) Acquisitions des parcelles C 1349 et C 1350
- 2.8°) Rétrocession de la parcelle B 737 (sous réserve)
- 2.9°) Centre sportif : nouveaux tarifs / démarche administrative pour la location
- 2.10°) Opération « la nuit est belle » : plan de financement du SIEA
- 2.11°) Vente du tracteur ISEKI
- 2.12°) Dissolution du SIIF

3°) Tour de table et divers

I - Approbation du conseil municipal du 8 juillet 2019

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II – Délibérations

1°) Emprunt : choix du prestataire

Monsieur le Maire donne la parole à M. Clément, Adjoint aux finances.

M. Clément rappelle que lors du vote du budget primitif 2019 un emprunt d'1 800 000 € a été inscrit dans le cadre du financement, entre autres, des travaux de l'école (tranche1).

Il rappelle que 12 banques ont été sollicitées et que seules 3 ont répondu. La commune tient donc à remercier les banques qui ont répondu : le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel et la Caisse d'Epargne.

Rappel de la demande :

-Montant de l'emprunt : 1 800 000 €

-Durée : 20 ans

-Taux fixe

-Amortissement annuel constant

Taux proposés :

Le Crédit Agricole : 0,98 %

Le Crédit Mutuel : 1.60 %

La Caisse d'Epargne : 0.57 %

M. le Maire souligne que ce prêt va significativement augmenter le taux d'endettement de la commune et rappelle que pour un autre projet de la même envergure, voire les autres tranches de ce projet, si nécessaire dans les années à venir, il sera impossible de financer avec un prêt. Il faudra trouver une autre source de recettes.

Les membres du conseil municipal sont conscients de cette situation.

Le conseil municipal, avec 15 votes pour et une abstention (Attila Racz) :

-CHOISIT la Caisse d'Epargne pour le prêt d'1 800 000 euros au taux fixe de 0.57 %

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

2°) Projet école/ Tranche 1 (construction d'un restaurant scolaire et d'une garderie périscolaire) : Lancement du marché

Monsieur le Maire rappelle qu'en début d'année la commune a choisi son maître d'œuvre concernant le projet d'agrandissement et de restructuration de l'école.

Celui-ci, avec son équipe, et le groupe de travail de la commune, a rédigé un avant-projet détaillé (APD) précisant un budget prévisionnel concernant la tranche 1 (restaurant scolaire et garderie périscolaire).

Cet APD estime à 1 800 000 € le montant des travaux relatifs à la tranche 1.

Mme Delzeux, conseillère municipale en charge de ce projet souligne que l'APD de la tranche 1 doit faire l'objet d'une validation par le conseil municipal. Elle rappelle que l'APD a été présenté au conseil municipal lors de la réunion du 2 juillet dernier.

Mme Chappuis, conseillère déléguée, demande si la prochaine équipe municipale aura la possibilité d'arrêter le projet le cas échéant.

Monsieur le Maire précise qu'après cette délibération, si elle est validée, il ne sera plus possible d'arrêter la procédure, pour la tranche 1, sauf motif valable et au risque d'une indemnisation élevée vis-à-vis des entreprises avec lesquelles la commune se sera engagée suite à l'appel d'offre.

Après échanges, le conseil municipal, à l'unanimité :

-VALIDE l'avant-projet détaillé de la tranche 1 ainsi que le budget prévisionnel des travaux y afférant tel que présenté

-AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offre.

3*) *Projet école : remise à jour du plan de financement*

Après plusieurs échanges avec les organismes ad hoc, et suite à l'avant-projet détaillé présenté ci-avant, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de remettre à jour le plan de financement de la tranche 1 relatif aux demandes de subventions du projet d'école.

DEMANDE DE SUBVENTIONS				
PROJET ECOLE : agrandissement/restructuration				
DEPENSES	HT	RECETTES	HT	%
Travaux tranche ferme	1 800 000.00	Etat (DETR) : garderie + restaurant scolaire	230 000.00	13
		Région	350 000.00	19
		Département	150 000.00	8
		Commune	740 000.00	41
		Pays de Gex Agglo	150 000.00	8
		Autres organismes (ademe, filière bois etc...)	180 000.00	10
TOTAL	1 800 000.00	TOTAL	1 800 000.00	100
			0.00	

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-VALIDE la remise à jour du plan de financement du projet de restructuration et d'agrandissement de l'école tel que présenté ci-avant

4*) *Décision modificative n°3*

Afin d'ajuster le budget au mieux, Monsieur le Maire propose au conseil de valider la décision modificative ci-après :

Articles/opération (Fonctionnement)	Libellé de l'opération	Diminution sur crédit ouvert	Augmentation sur crédit ouvert
012	Charges de personnel		25 000
O22	Dépenses imprévues	25 000 €	
TOTAL		25 000 €	25 000 €

En effet, il était prévu de faire appel à des prestataires extérieurs lors du vote du budget mais finalement un agent a été embauché à la place d'un prestataire privé. Les lignes budgétaires de dépenses sont donc différentes.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-VALIDE la décision modificative n°3 telle que présentée ci-avant

5*) *Tableau des emplois : Mise à jour des emplois périscolaires*

Monsieur le Maire rappelle que suite à la réorganisation du service périscolaire : mise en œuvre puis annulation des TAP et récupération du service garderie suite à la dissolution de l'association Enfance et Compagnie, les postes du service périscolaires ont subi de nombreux aléas qui a expliqué le recours à des emplois non permanents.

Le service périscolaire étant désormais suffisamment stable en termes de d'organisation et de planning de l'équipe, Monsieur le Maire propose de supprimer les emplois non permanents du service périscolaire et de créer les emplois suivants :

Grade	Fonction	Permanents
		en h/semaine
Adjoint technique	Agent d'entretien	12.5
Adjoint technique	Agent d'entretien	12
Adjoint d'animation	Animatrice	29
Adjoint d'animation	Coordinatrice périscolaire	31
Adjoint d'animation	Animatrice	23
Adjoint d'animation	Animatrice	23
Adjoint d'animation	Animatrice	28
Adjoint d'animation	Animatrice	15

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE la création des postes présentés ci-avant
- SUPPRIME tous les postes non permanents du service périscolaire

6*) *Décision modificative n°4*

Afin d'ajuster le budget au mieux, Monsieur le Maire propose au conseil de valider la décision modificative ci-après. Il précise qu'il s'agit d'une régularisation pour un trop perçu de taxe d'aménagement et un petit reste à payer pour l'aménagement de l'Avenue du Mont Blanc.

INVESTISSEMENT art/op	Libellé de l'opération	DEPENSES	
		Diminution sur crédit ouvert	Augmentation sur crédit ouvert
O20	Dépenses imprévues	9 357.74	
10226 (dép)	Taxes d'aménagement		8 920.12
2315 (op. 97)	Aménagement de trottoirs RD 984		437.62
TOTAL		9 357.74	9 357.74

Le conseil municipal, avec 15 votes pour et une abstention (Attila Racz) :

- VALIDE la décision modificative n°4

7*) *Acquisitions des parcelles C 1349 et C 1350*

Monsieur le Maire propose au conseil d'acquérir les parcelles C 1349 et C 1350 à l'euro symbolique se trouvant sur le domaine public de la commune (trottoir et accès Avenue du Jura).

Cette procédure est une simple régularisation. Le bornage a été réalisé lors de la construction du lotissement en question.

Présentation du plan.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles C 1349 et C 1350
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférant

8*) Rétrocession de la parcelle B 737

Dans le cadre de l'acquisition de plusieurs terrains appartenant à M. Beauvois, la commune a acquis la parcelle B 737 d'un mètre carré que Monsieur le Maire propose de rétrocéder à M. Lafougère à l'euro symbolique (source du château).

En effet, lors d'un échange avec la SAFER, Monsieur le Maire a demandé au notaire de rédiger directement un acte entre M. Beauvois et M. Lafougère à ce sujet. Mais dans le cas où, pour diverses raisons, cela ne soit pas possible, Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer l'acte de vente entre la commune et M. Lafougère concernant la parcelle B 737 pour un euro symbolique.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE la vente à l'euro symbolique de la parcelle B 737 à M. Lafougère
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférant

9*) Centre sportif : nouveaux tarifs / démarche administrative pour la location

Suite au travail de la commission du centre sportif, Monsieur le Maire propose une remise à jour des tarifs en remplacements des tarifs votés le 22/09/2017 auxquels il faut ajouter les tarifs relatifs à la vente d'une petite restauration.

Présentation des tarifs.

Monsieur le Maire propose également au conseil de modifier le mode de fonctionnement concernant la location des différents espaces du centre sportif. Celle-ci faisait l'objet d'une convention. Afin d'alléger la procédure, il est proposé de mettre en œuvre le même dispositif que la location de la salle des fêtes :

- Signature par l'usager du règlement précisant qu'il l'a lu et qu'il le respectera (le règlement déjà validé par le conseil reste inchangé).
- Signature par l'usager d'une fiche de location précisant ses coordonnées, dates, lieux (salles), mode d'accès et montant de la location.

Monsieur Clément, en charge de la commission du centre sportif, tient à saluer le travail fourni par Monsieur Trestini, nouveau gestionnaire du centre sportif.

Le conseil municipal, avec 15 votes pour et une abstention (Gunther Mantz) :

- VALIDE les nouveaux tarifs proposés
- AUTORISE la mise en œuvre d'une démarche administrative simplifiée tel que précisé ci-avant

10*) Opération « la nuit est belle » : plan de financement du SIEA

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de participer à l'opération « la nuit est belle » qui consiste à éteindre l'éclairage public de la commune toute la nuit du 26 au 27 septembre 2019.

Il est possible que cette démarche génère une dépense d'environ 500 € (logistique du SIEA).

Il est proposé au conseil de participer à cette opération et de valider par précaution le plan de financement du SIEA.

Présentation du plan de financement.

Le conseil municipal, avec 14 voix pour et 3 abstentions (Marie-Jeanne Moine, Virginie Delzeux, Philippe Rico) :

- DECIDE de participer à « la nuit est belle »
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le plan de financement proposé par le SIEA le cas échéant

11*) Vente du tracteur ISEKI

Monsieur le Maire propose au conseil de vendre le tracteur ISEKI ainsi que ses outils (lamier de coupe, lame à neige, balayeuse) pour une somme de 3 000 € à minima.

Après échanges, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE la vente du tracteur pour une somme d'au moins 3 000 €.

12*) Dissolution du SIIF (sous réserve)

Sur la demande du SIIF (syndicat intercommunale d'initiative forestière), Monsieur le Maire propose d'approuver la dissolution du syndicat à compter du 01/01/2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE la dissolution du SIIF à compter du 01/01/2020

III – Points divers

Madame Lanza, adjointe aux affaires scolaires, informe que la rentrée s'est bien déroulée. La nouvelle Directrice de l'école, Madame Raffin, fera part du chiffre définitif cette semaine. Il y a toujours 9 classes dont 3 classes maternelles constituées chacune de 3 niveaux : petits-moyens-grands.

Madame Delzeux, conseillère en charge du projet de restructuration de l'école, informe qu'une réunion publique aura lieu le mercredi 11 septembre à 18h à la salle des fêtes. Cette réunion de présentation de la tranche 1 est ouverte à tous.

Madame Jouve, 1^{ère} adjointe, en charge du personnel, tient, de la part de tout le conseil municipal, à saluer Monsieur René Dubois, adjoint technique, actuellement dans l'impossibilité de travailler. Il manque à toute l'équipe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Prochaine réunion : Mardi 8 octobre 2019 (sous réserve)
